
**Réunion de la commission Emploi, qualification et
revenus du travail du 17 septembre 2012**

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 17 septembre sous la présidence de Pierre AUDIBERT, Jean-Christophe SCIBERRAS étant excusé. L'enquête présentée a obtenu un avis d'opportunité favorable. La commission a examiné les **programmes de travail 2013 des services statistiques publics** relevant de sa compétence. Elle s'est en particulier félicitée de l'aboutissement de la refonte de l'enquête emploi et des travaux méthodologiques entrepris pour une mesure mensuelle du chômage au sens du BIT.

Le thème à l'ordre du jour de la réunion portait sur **l'emploi, les rémunérations et les conditions de travail dans le secteur public**. Au nombre des avancées permises par le nouveau système d'information sur les agents du secteur public (SIASP) figurent d'ores et déjà une définition du périmètre de la fonction publique, l'harmonisation du concept d'emploi entre ses trois versants, l'usage de concepts harmonisés sur les salaires, la reconstitution de trajectoires individuelles complètes au sein du salariat, la fourniture de diverses catégories de fichiers mis à disposition des utilisateurs.

Pour prolonger l'important travail déjà réalisé, la Commission a demandé d'approfondir l'analyse sur les points suivants : diplôme et qualification, régimes indemnitaires, catégories d'emploi par ministère (y compris déconcentré), type d'établissement ou de collectivité territoriale ; trajectoires et carrières salariales.

Cette réunion d'automne a d'abord donné lieu à la **présentation par les services statistiques publics** relevant de la compétence de la Commission **de leur programme de travail pour 2013**.

La commission s'est en particulier félicitée de l'aboutissement de la refonte de l'enquête emploi, qui verra son champ étendu en 2013 aux départements d'outre-mer sauf Mayotte. Elle a marqué son souhait qu'elle n'entraîne pas d'accroissement des délais de mise à disposition. Elle a aussi encouragé les travaux méthodologiques entrepris pour une mesure du chômage au sens du BIT à un rythme mensuel. Saluant les progrès réalisés dans la connaissance des revenus du travail, elle a souhaité un point plus précis sur les revenus non salariaux liés à l'activité (stock options, participations, intéressements...).

La commission a également soutenu la démarche du Céreq visant à expérimenter la collecte par Internet des enquêtes « Génération » au cœur du dispositif de connaissance de l'insertion professionnelle, et souhaité que lui présentés les résultats des travaux d'expertise qui seront menés sur la prochaine enquête de 2013.

Puis la commission a abordé le **thème à l'ordre du jour portant sur l'emploi, les rémunérations et les conditions de travail dans le secteur public**.

Christine Gonzalez-Demichel, du département des études et de la statistique de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), a exposé les grands enjeux auxquels est confrontée la statistique de la fonction publique, au premier rang desquels : évaluer sans doubles comptes le volume de l'emploi public dans une définition rigoureuse croisant les deux approches juridique et économique ; produire sur les rémunérations une palette d'indicateurs de base comparables sur les trois « versants » (Etat, territorial et hospitalier) de la fonction publique ; recueillir des données quantitatives sur les conditions de travail à l'instar de celles existant pour le secteur privé.

Nicole Roth, du département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), a décrit les apports du nouveau système d'information sur les agents du secteur public (SIASP) qui s'intègre dans le cadre général de celui sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA).

Le dispositif repose de façon prioritaire sur la mobilisation de sources administratives lorsqu'elles existent. Du point de vue conjoncturel, il vise d'abord à mesurer l'emploi salarié total, avec l'ambition d'étendre les estimations trimestrielles actuellement réalisées sur le secteur marchand non agricole à l'ensemble du champ salarié, incluant

notamment le secteur public, pour le milieu de l'année 2013. Sur un plan plus structurel, la refonte du système d'information vise à établir une vision unifiée des concepts pour permettre une mesure homogène de l'emploi ou des revenus d'activité et une comparaison des secteurs, par l'utilisation privilégiée du concept d'équivalent temps plein ou du revenu salarial (qui recouvre l'ensemble des revenus salariaux perçus par une personne sur une année). Cette refonte comporte en outre une dimension localisée et également une dimension longitudinale en vue de faire l'analyse des carrières à partir de panels. Depuis 2010, l'Insee produit la source DADS « Grand format » qui comprend l'ensemble des salariés, tout en conservant des applications et sources de données spécialisées afin de répondre à des besoins plus spécifiques sur certaines populations.

La mise en place de SIASP a consisté, dans une première étape, à délimiter plus clairement qu'auparavant le périmètre de la fonction publique et, au sein de la fonction publique, le périmètre de chacun de ses trois versants (Etat, territorial et hospitalier). Depuis 2000, la DGAFP et l'Insee publient dans le rapport annuel sur la fonction publique un décompte de l'emploi salarié fondé sur une approche juridique croisée à une approche économique, avec la catégorie juridique de l'employeur et le statut de recrutement du salarié. Le suivi des rémunérations dans les trois fonctions publiques bénéficie de l'harmonisation des concepts et des méthodes de travail et de calcul opérée par un groupe de travail interadministratif qui a réuni l'Insee, la DGAFP, la DGCL (Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur) et la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation du Ministère de la santé). Le rapport sur la fonction publique 2012 sera entièrement établi à partir de SIASP et présentera pour la première fois des salaires en équivalent temps plein annualisé. Sources de données longitudinales sur les trajectoires, se sont ajoutés au panel DADS un panel fonction publique d'Etat depuis 1978 et un panel tous salariés au 12^{ème} à partir de 1988. Les fichiers dits « postes » et les panels sont mis à la disposition des services statistiques ministériels et peuvent, sous réserve d'une demande au comité du secret, être communiqués à des chercheurs ou d'autres administrations via le centre d'accès sécurisé à distance, compte tenu de la sensibilité des données.

De son côté, la DGAFP a cherché à obtenir des informations inconnues des sources administratives en finançant un certain nombre de travaux : identification des agents des trois versants de la fonction publique dans l'enquête emploi, le recensement ou le tronc commun des enquêtes auprès des ménages ; extension à la fonction publique des enquêtes sur la santé et la sécurité au travail, des enquêtes Famille ou Logement. Cependant l'articulation des catégories hiérarchiques et des cadres d'emploi de la fonction publique avec la nomenclature PCS des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee ne convient pas aux travaux spécifiques au champ en matière de salaires, de conditions d'emploi comme de conditions de travail. Il reste également à améliorer la connaissance des non titulaires en les distinguant bien des titulaires, et à collecter des données sur la récurrence de l'emploi, le devenir au sein de la fonction publique et les flux d'entrée et de sortie, dans une approche plus dynamique.

Tout en reconnaissant les grands progrès accomplis, Jérôme Gautié (Université de Paris I), discutant, a souligné les problèmes auxquels se heurtent encore les utilisateurs du système statistique public. L'articulation de la qualification de l'emploi occupé avec le niveau de diplôme n'est possible que dans des enquêtes (enquête emploi notamment) qui se révèlent toutefois fortement divergentes des sources administratives quant à la structure des qualifications. Dans un contexte de diversification des statuts des salariés, la ventilation fine des emplois par type (titulaire, CDI, CDD, vacataire...) reste à faire. Compte tenu du contraste entre les gains de pouvoir d'achat retracés par la rémunération mensuelle des personnes en place et la perception des intéressés, il conviendrait d'examiner le rôle probable du régime indemnitaire dans la compensation de la stagnation du point d'indice. Enfin est attendu des fichiers DADS (déclarations de données annuelles) « grand format » que soit éclairée la place du marché public dans le marché du travail français (recrutements, mobilités de sortie...).

Des demandes convergentes ont été exprimées au cours du débat, en particulier de la part des partenaires sociaux présents (ventilation statutaire, fonctionnelle et géographique plus fine des emplois, adéquation entre diplôme, catégorie et type d'emploi occupé). Les producteurs ont fait état de progrès futurs (distinction titulaire / non titulaire dans la nouvelle norme 4DS des DADS, harmonisation de la collecte de données à travers l'Opérateur national de paye...).

La commission a salué l'important travail accompli pour mettre en place un dispositif unique sur l'emploi dans les trois versants de la fonction publique, permettant ainsi le décompte des effectifs selon une approche homogène sans doubles comptes. Elle a encouragé la poursuite des travaux engagés par la DGAFP en matière de dispositif d'enquêtes afin de favoriser les comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé.

La commission a souhaité que soit approfondi l'examen des emplois et rémunérations au sein de la fonction publique sur les aspects mis en lumière par la discussion : diplôme et qualification, régimes indemnitaires, catégorie d'emplois et de statuts (CDD, CDI, non-titulaires...), niveau hiérarchique... par ministère (y compris déconcentré), type d'établissement ou de collectivité territoriale.

Enfin elle a recommandé la poursuite des analyses de carrières salariales selon différents critères et notamment l'observation des trajectoires effectuées entre les différents types d'employeurs publics (ministères, établissements publics, collectivités territoriales, établissements publics de santé) et entre fonction publique et sphère privée.

Le président de la commission a prononcé **un avis favorable d'opportunité** au projet d'enquête présenté.